

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Décret du 1^{er} septembre 2025 portant nomination et titularisation (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)

NOR : TECK2522990D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2023 portant nomination (ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2024 portant nomination (ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts) ;

Vu le procès-verbal de l'Ecole des Ponts ParisTech et d'Agro ParisTech du 6 août 2025 ;

Vu l'avis du comité d'orientation et de validation de la formation des IPEF du 5 août 2025,

Décète :

Art. 1^{er}. – Les ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ci-après désignés, sont nommés et titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1^{er} septembre 2025 :

ASSENDJEE (Eachann).

BARATTE (Gabriel).

BARILLEY (Valentine).

BOUFFIÈS (Noah).

BRADELLE (Damien).

BREITBURD (Raphaël Marie).

CASSEL-DUPONT (Etienne).

COURTOT (Victor).

DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (Aurore).

DEMONT (Thibault).

DISSON (Lucas).

DUPRIEZ (Clément).

ESCUDERO (Louis).

FOUQUET (Agathe).

GASPARD (Luc).

GEDEON (Diane).

GILLE (Charles).

GINEYTS (Robin).

GOGIBU (Louise).

GRAVE (Soana).

GUÉGUÉNIAT (François).

HIMBERT (Jean-Baptiste).

KANIA (Grégoire).

KIES (Juliette).

LAME (Sydney).

LEPOUTRE (Dimitri).

LEVEQUE (Agathe).

LOGAK (François).
MACHOU (Théo).
MATHIEU (Perrine).
MEYRIGNAC (Sébastien).
NELATON (Victor).
POUPARDIN (Théodore).
QUAZZA (Théau).
RAMANANA RAHARY (Adrien).
ROSSIGNOL (Arthur).
ROUDERGUE (Ange).
SICARD-BENMEDJAHED (Clara).
SPERY (Pierrick).
STUMPF MASCLES (Aurélien).
TREMBLAY (Alex).
TURCQ-BAYLE (Ariane).
WIDUA (Chiara).

Art. 2. – Le Premier ministre, la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et la ministre de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l’application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} septembre 2025.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
FRANÇOIS BAYROU

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité,
de la forêt, de la mer et de la pêche,*
AGNÈS PANNIER-RUNACHER

*La ministre de l’agriculture,
et de la souveraineté alimentaire,*
ANNIE GENEVARD